

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1701 rév. 1**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**LABORATOIRE CENTRAL INDUSTRIE ELECTRIQUE
33 AV DU GENERAL LECLERC
92266 FONTENAY-AUX-ROSES CEDEX**

SIREN : 408363174

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

TRANSPORTS / TRANSPORTS

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1701 rév. 1

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/07/2020**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **29/02/2024**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement / Transport,
Pole manager - Environnement / Transport,

Hélène GIBIERGE

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1701

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1701

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1701 rév. 1

Organisme d'inspection accrédité :

LABORATOIRE CENTRAL DES INDUSTRIES ELECTRIQUES - LCIE

**33 AVENUE DU GENERAL LECLERC
92260 FONTENAY-AUX-ROSES**

| PORTEE D'ACCREDITATION | |
|---|--|
| N° 10 - TRANSPORTS | |
| Phase, type et objet des inspections | Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...) |
| 10.3 - Transport routier | |
| 10.3.2 - Inspection de produits par supervision d'essais dans le cadre de l'homologation de véhicules (service technique catégorie B) | E/ECE/TRANS/505/Rev.3 - Règlements techniques ONU applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur les véhicules à roues Directive 2007/46/CE relative à la réception des véhicules à moteur Règlement (UE) 2018/858 relatif à la réception des véhicules à moteur Règlement (UE) 2013/167 relatif à la réception et à la surveillance du marché des véhicules agricoles et forestiers Règlement (UE) 2013/168 relatif à la réception et à la surveillance du marché des véhicules à deux ou trois roues et des quadricycles Règlement (CE) 661/2009 concernant les prescriptions pour l'homologation relatives à la sécurité générale des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, composants et entités techniques distinctes qui leur sont destinés Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inspections de systèmes/sous-ensembles électriques ou électroniques, ou de type de véhicules aux spécifications de compatibilité électromagnétique (CEM) ➤ Inspection de dispositifs et équipements d'éclairage et signalisation aux spécifications photométriques | Règlement technique ONU N°10 (UN-R-10)s Liste détaillée des produits et des règlements techniques (ONU (UN R), et autres spécifications) utilisés disponible auprès de l'organisme |

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

| IMPLANTATIONS | ADRESSE | TELEPHONE |
|---|--|------------------|
| LABORATOIRE CENTRAL INDUSTRIE ELECTRIQUE | 33 AV DU GENERAL LECLERC 92266 FONTENAY-AUX-ROSES CEDEX | 0140956060 |

Date de prise d'effet : **01/07/2020**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Sandrine BERTRAND

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1701.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr